

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2019

ARTICLES LOI ÉQUILIBRE RELATIONS COMMERCIALES SECTEUR AGRICOLE
ALIMENTATION SAINES - (N° 1786)

Adopté

AMENDEMENT

N° CE114

présenté par
Mme Bessot Ballot, rapporteure

TITRE

Rédiger ainsi le titre de la proposition de loi :

« relative à la transparence de l'information sur les produits agricoles et alimentaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il me semble important de simplifier et de rendre plus explicite le titre de cette proposition de loi. Notre objectif est de clarifier l'étiquetage des produits agricoles et alimentaires et de répondre à l'exigence de transparence et de traçabilité du consommateur.